

MAIRIE DE VERSONNEX
01210

Délibération n° : D2025004012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 31 mars 2025
Votes exprimés : 16

Séance du 07 avril 2025

Le 07 avril 2025 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : Jacques DUBOUT (maire) – Evelyne MARTIN - Patrick HEIDELBERGER - Jean-Laurent FERVEL - Marie-Anne SOLETTI - - Dominique PORTEILLA FOURNIER - Nicolas BLOUQUY - Daniel DEVISCOURT – Roland MERLEAU - Céline PAUGET - Pascale STEINMANN - Laurence TAQUET

PROCURATIONS : Franck PERRET donne pouvoir à Jacques DUBOUT – Emeline HEDRICH donne procuration à Marie-Anne SOLETTI – Jocelyne PERTY donne procuration à Donata ROTH - Roxane PERRET donne procuration à Jean-Laurent FERVEL - Michael BIRNER donne procuration à Patrick HEIDELBERGER

ABSENT : Cyrille ROBERT

Secrétaire de séance : Laurence TAQUET

OBJET : DECISIONS BUDGETAIRES (7.1.1) – Budget principal : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (CFU)

Réuni sous la Présidence de M. Le Maire Jacques DUBOUT, le conseil va donc délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui se substitue, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion constituant ainsi l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

M. Le MAIRE ne participe pas au vote.

VU l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique, des taux des contributions et des produits afférents,

Mme Marie-Anne SOLETTI, expose et **PROPOSE** au conseil municipal,

D'APPROUVER les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du compte financier Unique 2024 dressés par le Comptable comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de **313 576,39 €**
- Un excédent d'investissement de **1 344 310,52 €**

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

- En dépenses d'investissement de **722 364,04 €**
- En recettes d'investissement de **275 797,00 €**

CONSIDERANT la régularité des opérations, après s'être assuré que l'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués par le comptable supérieur portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Sur le rapport présenté par M. Le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le compte financier unique dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

M. Le Maire
Jacques DUBOUT

Secrétaire de séance
Laurence TAQUET



Rendu exécutoire
Le 10/04/2025
Publié
Le 11/04/2025